

CAHIER DES CHARGES APPEL A CANDIDATURES BUS DE L'ENTREPRENEURIAT



SOMMAIRE

PARTIE I - PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030	3
PARTIE II - DEFINITIONS	4
PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF BUS DE L'ENTREPRENEURIAT	6
Principes fondateurs	6
Objectifs.....	6
Bénéficiaires du dispositif	7
Périmètre - territoire d'intervention	8
Offre de services du Bus de l'Entrepreneuriat	9
Principaux indicateurs.....	10
Impacts attendus	11
Véhicule : fonctionnalités, aménagements, équipements.....	11
PARTIE IV - RÔLE ET ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE	13
Financement.....	13
Les outils	13
Professionnalisation des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat.....	15
Animation nationale.....	16
Animation régionale.....	16
PARTIE V - PILOTAGE	18
Comitologie	18
PARTIE VI - RÔLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE.....	20
Missions.....	20
Recrutement	20
Organisation des conditions d'exploitation optimales du véhicule	21
ANNEXE 1 - FICHE DE POSTE.....	23
ANNEXE 2 - CONTACTS BPIFRANCE	25
ANNEXE 3 - CONTACTS DREETS	26
ANNEXE 4 - MON PASS CREA.....	27
ANNEXE 5 - COMITOLOGIE	28

PARTIE I – PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030

En janvier 2019, à la demande des pouvoirs publics, Bpifrance s'est engagé à renforcer les actions de soutien à la dynamique entrepreneuriale des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) en combinant son offre de service et les actions de terrain des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale à travers le programme **Entrepreneuriat Pour Tous**.

Ce programme a permis de déployer un ensemble de dispositifs personnalisés permettant la visibilité et l'accès aux offres d'accompagnement et de financement des porteurs de projets et entrepreneurs issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter plus de 153 000 porteurs de projet, de soutenir la création de près de 33 000 entreprises et d'accélérer plus de 3 900 projets d'entrepreneurs dans les QPV et QVA (quartiers de veille active). Par ailleurs, l'engagement de plus de 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 970 quartiers de la politique de la ville (soit 64 % de plus qu'en 2018).

Fort de ce bilan positif, il a été décidé de renforcer les actions menées par Bpifrance afin d'incarner l'axe entrepreneurial de l'ambition « Quartiers 2030 » du gouvernement à travers le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». En collaboration avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance a mobilisé l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa, afin de mettre en œuvre le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui vise des objectifs pour 2027.

Ce programme s'articule en trois grands axes d'action : (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers. (II) Accompagner et financer leurs projets (accompagnement individuel renforcé dans les réseaux, Fast Track To cash, prêt d'honneur quartier, fonds de fonds, bourse French Tech). (III) Accélérer, développer et conquérir grâce au déploiement de 4 programmes d'accélération.

Pour en savoir plus : <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/>

PARTIE II – DEFINITIONS

Bus de l'Entrepreneuriat : désigne le programme d'actions développé par Bpifrance. Les Bus de l'Entrepreneuriat sont des véhicules aménagés en bureaux mobiles, animés par un chef de Bus et des partenaires permettant aux bénéficiaires d'avoir accès à un premier niveau d'information sur la création d'entreprise et le développement d'activité et à une orientation vers les partenaires adaptés à leur projet.

Chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat : désigne une ressource humaine de l'opérateur du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat, dédiée à temps complet à la structuration et à l'animation de celui-ci.

Porteur de projet : personne physique souhaitant créer son activité entrepreneuriale. Le porteur de projet peut avoir une idée avancée de son projet (business plan, étude de marché) sans avoir fait la démarche administrative de créer son entreprise.

Intentionnistes : ayant une sensibilité pour l'entrepreneuriat ou souhaitant créer sans avoir initié de démarche. Ils ne sont donc pas encore entrepreneurs en devenir mais éprouvent le désir d'entreprendre.

Entrepreneurs en devenir : porteurs d'idées ou de projet inscrits dans la démarche de concrétisation de leur projet entrepreneurial.

Entrepreneurs en activité : entrepreneurs ayant déjà créés, installés ou non, présentant des besoins d'accompagnement/financement et/ou ayant créés sans préparation.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 : Désigne le programme lancé en 2023 qui vise à (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers. (II) Accompagner et financer leurs projets (accompagnement individuel renforcé dans les réseaux, Fast Track To cash, prêt d'honneur quartier, fonds de fonds, bourse French Tech). (III) Accélérer, développer et conquérir grâce au déploiement de 4 programmes d'accélération.

Détection : le dispositif Bus de l'Entrepreneuriat repose sur une démarche proactive pour détecter les intentionnistes, les entrepreneurs en devenir ou en activité. L'action de détection désigne la démarche du Chef de projet Bus pour identifier, atteindre et contacter ses « cibles ». Pour ce faire, il planifie et met en œuvre des actions. Il s'agit d'identifier les talents dans les QPV, notamment ceux en dehors des radars, grâce aux actions de proximité (événements, récurrence des permanences dans des lieux de passage...). Le chef de projet qualifie l'état d'avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d'une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial.

Orientation : orienter le porteur de projet vers le bon interlocuteur en fonction du besoin précis identifié par le chef de projet Bus de l'entrepreneuriat. Le cas échéant, les projets désamorçés peuvent être orientés vers les structures et services adaptés aux besoins de la personne détectée.

Sourcing : désigne la démarche proactive de prospection qui consiste à partir à la recherche /détecter les entrepreneurs en devenir et en activité dans les territoires.

Posture entrepreneuriale : qualités et habiletés des entrepreneurs qui relèvent de sa façon d'être et d'agir. Elle est réputée comme décisive pour sa réussite et recouvre autant son état d'esprit que ses qualités relationnelles, émotionnelles, ses capacités à prendre des décisions et à concrétiser ses idées en actions, etc.

Quartier Politique de la Ville : Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée dans l'esprit de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014.

Pour les quartiers de France métropolitaine, le travail a été conduit en 2023 par les préfetures de département, avec une concertation locale, en s'appuyant sur l'ANCT et la mise à disposition de données par l'INSEE.

Ces périmètres sont fixés par le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 pour la France métropolitaine.

Le décret rectificatif pour la liste des QPV de la France métropolitaine du 13 juillet 2024 a été publié au JO du 14 juillet 2024 : Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains
La liste des QPV reste inchangée, il s'agit uniquement d'ajustements orthographiques sur les noms des QPV et leur rattachement à leur commune.

La géographie prioritaire actualisée en Outre-mer entre en vigueur au 1er janvier 2025 : les quartiers sont listés dans le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française

Réseau d'accompagnement : réseau de sensibilisation, d'accompagnement et de financement des porteurs de projets à l'entrepreneuriat, notamment à la création, au développement, à la reprise et la transmission d'entreprise. Les principaux réseaux d'accompagnement sont Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre, BGE, ADIE et Positiv.

Structure partenaire : opérateur retenu pour assurer le portage du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat. Il le met en œuvre de manière opérationnelle sur son territoire en salariant et accueillant le chef de projet dans son organisation.

Zone blanche : désigne un territoire identifié comme faisant l'objet d'une présence nulle ou insuffisante en matière d'offre dédiée à la création et au développement des entreprises.

Zones franches urbaines - territoires entrepreneurs : désigne des zones permettant à certaines entreprises de bénéficier des exonérations fiscales.

PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF BUS DE L'ENTREPRENEURIAT

L'offre de services Bus de l'Entrepreneuriat permet un accompagnement de proximité. C'est un dispositif collaboratif, itinérant, principalement au service des habitants des quartiers, qu'ils soient intentionnistes, entrepreneurs en devenir ou entrepreneurs en activité.

Cette offre vise à faciliter l'identification des talents dans les QPV afin de les accompagner dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial. Cette première étape de détection du besoin est suivie de l'orientation vers des structures partenaires adaptées (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

L'ambition de l'Etat et de Bpifrance est de soutenir à l'échelle nationale le déploiement de 40 Bus de l'Entrepreneuriat, afin d'accompagner 60 000 personnes issues des QPV et de créer 15 000 entreprises d'ici 2027.

Principes fondateurs

Le dispositif repose sur les principes fondateurs suivants :

- **Une démarche d'aller-vers et de proximité** : c'est un dispositif mobile et itinérant qui rend accessible une offre de services à des publics confrontés à des problématiques de mobilité, de desserte des QPV, éloignés des réseaux d'accompagnement ou qui n'ont pas spontanément recours aux structures d'accompagnement à la création.
- **Une solution collaborative au bénéfice d'un accompagnement adapté**
 - ✦ Le dispositif impulse et soutient le développement de démarches collaboratives entre les structures de l'écosystème local de l'entrepreneuriat, démarches auxquelles sont associés plus largement les acteurs qui participent et initient les dynamiques économiques, sociales propres à chaque quartier
 - ✦ Le dispositif améliore la prise en charge, l'accompagnement du public cible afin de sécuriser le parcours
- **L'ancrage local** : une offre de services qui est conçue en cohérence et en articulation avec l'offre locale d'accompagnement. Elle s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les offres de services développées par les structures de l'écosystème local, avec leurs périmètres d'intervention ainsi qu'avec les politiques publiques relatives au développement économique et à l'entrepreneuriat des EPCI et collectivités locales.

Objectifs

Ce dispositif poursuit les objectifs suivants :

1. Promouvoir l'offre d'accompagnement déployée par les acteurs de l'écosystème local :
 - Aider les structures d'accompagnement à gagner en visibilité
 - Favoriser la collaboration entre elles
2. Détecter les entrepreneurs et les orienter afin de les inscrire dans un parcours d'accompagnement, et aller à la rencontre des habitants :
 - Identifier les besoins d'accompagnement et de financement des entrepreneurs pour les orienter vers les structures adéquates
 - Développer une culture entrepreneuriale auprès des habitants des QPV de manière indirecte

3. Accompagner les entrepreneurs via les partenaires de la création et du financement et assurer le passage de relai avec les opérateurs portant un dispositif du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 :
 - Préciser leur projet entrepreneurial et les aider à obtenir des financements
 - Sécuriser leur parcours entrepreneurial
 - Promouvoir « [MON PASS CREA](#) » (voir annexe 4)
4. Suivre les entrepreneurs dans leur trajectoire d'accompagnement :
 - Assurer un suivi des entrepreneurs dans leur projet en direct et via les partenaires
 - Evaluer l'impact du dispositif

La structure partenaire devra respecter les objectifs chiffrés suivants :

- Détecter à minima 300 personnes par an
- Dont 70% doivent être issues des QPV, ZFU-TE, poches de pauvreté ou souhaitant implanter leur activité en QPV (cf. territoires d'intervention)
- Sortir le bus 100 jours par an minimum en QPV (plusieurs permanences peuvent se tenir sur une journée)

Bénéficiaires du dispositif

Le dispositif s'adresse au(x) :

- Intentionnistes afin d'initier un premier contact basé sur l'écoute et la proximité
- Entrepreneurs en devenir
- Entrepreneurs en activité qui souhaitent :
 - ✦ Recourir à une offre de services de proximité ou être orientés vers des structures adaptées à leurs projets de développement
 - ✦ Anticiper, surmonter leurs difficultés pour assurer la pérennité de leur activité.
- Grand public
 - ✦ L'action du bus contribue à diffuser la culture entrepreneuriale et à inscrire Bpifrance et ses partenaires dans le paysage des QPV

Périmètre - territoire d'intervention

Périmètre d'intervention du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat :

1. Le décret rectificatif pour la liste des QPV de la France métropolitaine du 13 juillet 2024 a été publié au JO du 14 juillet 2024 : Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. La liste des QPV reste inchangée, il s'agit uniquement d'ajustements orthographiques sur les noms des QPV et leur rattachement à leur commune ;
2. La géographie prioritaire actualisée en Outre-mer entre en vigueur au 1er janvier 2025 : les quartiers sont listés dans le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française ;
3. Les zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE) ;
4. Il est également pris en compte la couche cartographique QP Bande trois cents (300) mètres du SIG Ville ;

De manière générale, tous les territoires inscrits dans les contrats de ville Engagements Quartiers 2030 au niveau local sont éligibles, ce qui inclus de façon circonscrite les poches de pauvreté.

Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers.

Les actions peuvent être menées à proximité des quartiers prioritaires, à condition de pouvoir justifier d'un impact important sur les habitants des quartiers prioritaires.

Les réseaux d'accompagnement et de financement partenaires de Bpifrance doivent être présents au sein des quartiers ou facilement accessibles depuis les QPV d'intervention.

Le dispositif Bus de l'Entrepreneuriat devra intervenir sur un territoire **couvrant un minimum de 30 000 habitants en QPV.**

Offre de services du Bus de l'Entrepreneuriat

L'offre de services Bus de l'Entrepreneuriat constitue le fondement de l'activité des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat, c'est l'accomplissement de ces missions qui justifie le financement de Bpifrance.

1. Organisation des tournées du Bus de l'Entrepreneuriat :

- a. Planifier et coordonner les tournées du Bus en fonction des besoins identifiés et en partenariat avec les acteurs locaux, collectivités territoriales et partenaires ; adresser les demandes d'autorisation de stationnement
- b. Identifier les points d'intérêt stratégiques pour les stationnements du Bus et définir une récurrence, des plages-horaires et une durée de permanence pertinente et établir un calendrier des tournées
- c. Collaborer avec les partenaires pour assurer une présence régulière et efficace du Bus dans les quartiers prioritaires
- d. Adapter le planning des tournées en fonction des retours d'expérience et des besoins évolutifs des entrepreneurs

2. Réalisation des étapes

- a. Animer et faciliter les échanges lors des étapes du Bus, en assurant un accueil convivial et informatif pour les entrepreneurs
- b. Organiser ou participer à des événements et ateliers thématiques en partenariat avec les acteurs locaux pour favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux
- c. Assurer la promotion du Bus de l'Entrepreneuriat et de ses services auprès des publics cibles et des prescripteurs locaux
- d. Réaliser la complétude de l'outil de reporting (extranet bus) afin d'évaluer l'impact des étapes du Bus et ajuster les actions d'animation en conséquence pour améliorer l'efficacité du dispositif

3. Détection et orientation :

- a. Aider les porteurs de projet à passer du stade de l'idée à celui de projet en leur fournissant un premier niveau d'information et de ressources, notamment via l'outil digital [« MON PASS CREA »](#), qui permet à l'entrepreneur de bénéficier de services gratuits (voir annexe 4)
- b. Évaluer l'état d'avancement des projets entrepreneuriaux pour proposer une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial et notamment celles portant un dispositif du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030
- c. Orienter les projets qui ne présentent pas d'adéquation homme-projet ou de potentiel suffisant vers les structures et services appropriés

4. Animation des écosystèmes des partenaires :

- a. Constituer et animer un réseau de prescripteurs susceptibles de repérer des intentionnistes ou des entrepreneurs en devenir ou en activité
- b. Concevoir et mettre en place des actions et événements visant à identifier les publics visés par le dispositif et préparer leur orientation vers les acteurs locaux
- c. Communiquer autour du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat, auprès des habitants des quartiers prioritaires et des acteurs locaux pour faciliter le repérage des entrepreneurs

5. Evaluation :

- a. Suivre l'évolution des projets à 6 mois et à 12 mois après la détection
- b. Mesurer l'impact qualitatif et quantitatif des actions menées auprès des entrepreneurs, notamment via l'extranet Bus de l'Entrepreneuriat, et partager les résultats avec les partenaires de l'écosystème

Principaux indicateurs

Questions évaluatives	Indicateurs
Le bus de l'Entrepreneuriat a-t-il permis de détecter des entrepreneurs ?	Nombre d'entrepreneurs reçus selon le profil (intentionnistes...), le projet (création...)
Le bus de l'Entrepreneuriat a-t-il permis d'orienter les entrepreneurs vers des partenaires ? A quelle étape de leur projet les entrepreneurs ont-ils été orientés ?	Nombre d'entrepreneurs orientés Nombre d'entrepreneurs orientés vers les partenaires porteurs de dispositif Entrepreneuriat Quartiers 2030 Niveau de maturité du projet
Le bus de l'Entrepreneuriat constitue-t-il un vecteur de sensibilisation à l'entrepreneuriat ?	Nombre de personnes sensibilisées pour échanger sur l'entrepreneuriat
Le bus de l'Entrepreneuriat permet-il de soutenir les démarches collaboratives ?	Structures de l'écosystème de l'entrepreneuriat Nombre de structures partenaires du dispositif Nombre de co-financeurs Nombre de structures intégrées aux tournées Structures hors écosystème de l'entrepreneuriat Nombre de structures partenaires du dispositif Nombre de co-financeurs Nombre de structures intégrées aux tournées
Le bus permet-il aux partenaires de gagner en visibilité ?	Nombre de partenaires vers lesquels les entrepreneurs ont été orientés Nombre de permanences réalisées avec un partenaire
Quel est le niveau d'activité du bus de l'Entrepreneuriat ?	Nombre d'actions (de permanences) Temps passé sur les permanences Nombre de jours de sortie
Impact du dispositif sur l'entrepreneuriat	Taux de bénéficiaires issus des QPV Nombre d'entrepreneurs encore inscrit dans le parcours de création à 6 mois et à 12 mois Nombre de créations effectives à 6 mois et à 12 mois Nombre de projets reportés ou abandonnés L'entrepreneur ne donne plus nouvelle

Impacts attendus

Les impacts quantitatifs et qualitatifs recherchés par ce dispositif portent sur différents volets : le sourcing de projets entrepreneuriaux, l'accompagnement à la création d'activités, le soutien au développement et au maintien d'activités, la coordination des réseaux d'accompagnement, le développement des coopérations avec les écosystèmes locaux, la capitalisation de données d'aide à la décision.

- Une augmentation de la détection de projets dans les QPV
- Une hausse de créations de comptes « [MON PASS CREA](#) »
- Une augmentation du taux de transformation des projets en création d'activité
- Une amélioration du taux de pérennisation des entreprises en raison de la hausse des accompagnements et des financements
- Une augmentation des financements des projets de création et de développement des activités
- Une coopération accrue des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat (accompagnement, financement, formation...) et notamment, favoriser le passage de relais vers ceux portant un dispositif du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030
- Le retour à l'emploi, via la création d'activités, de personnes bénéficiaires de minima sociaux ou éloignées de l'emploi dans les QPV
- La diffusion d'une culture de l'entrepreneuriat auprès de décideurs, de prescripteurs et des habitants issus des QPV
- Une implication accrue des acteurs de la vie des quartiers dans l'entrepreneuriat
- Le recueil de données d'activité fiables permettant d'analyser la pertinence du déploiement de solutions Bpifrance adaptées aux caractéristiques et besoins des territoires

Véhicule : fonctionnalités, aménagements, équipements

Le bus de l'Entrepreneuriat est un véhicule de 3,5 T qui peut être conduit avec un permis B. Il est équipé de 3 places à l'avant de la cabine afin d'accueillir 2 partenaires qui accompagnent le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat lors des tournées.

Ce véhicule utilitaire léger peut stationner aisément au sein de zones urbaines denses à forte fréquentation (proximités de marchés, de gares, d'écoles...).

Le bus est équipé de batteries qui permettent un fonctionnement en autonomie du chauffage, de la ventilation, de l'électricité.... Par ailleurs, il est adapté à l'accueil de personnes à mobilité réduite.



La structure partenaire devra s'assurer de pouvoir garer le bus dans un parking sécurisé ayant une prise électrique accessible pour la recharge des batteries à chaque fin de journée.

Le Bus de l'Entrepreneuriat est un véhicule de type « bureau mobile » aménagé en deux espaces, un espace accueil et un espace bureau :

- L'espace accueil permet de recevoir 2 à 3 personnes de manière conviviale afin de susciter les échanges, faciliter la prise de contact avec l'équipe du bus et les partenaires.
- L'espace bureau a vocation à recevoir des entrepreneurs qui souhaitent échanger en toute confidentialité sur leur projet.
- Par ailleurs, le véhicule est équipé d'un store banne afin de créer un espace extérieur et d'accueillir un plus grand nombre de personnes (installation de mange-debout, tables, chaises).

Bpifrance fait installer une balise GPS sur la flotte de Bus de l'Entrepreneuriat et souscrit un abonnement de géolocalisation auprès d'un prestataire. Ce dernier paramètre la solution selon des critères définis par Bpifrance, donne accès à Bpifrance à toutes les données collectées via cette solution et à l'opérateur aux données relatives à son bus. Ces informations viendront compléter l'évaluation du dispositif. Ces données visent uniquement à s'assurer de l'effectivité des opérations menées dans le cadre du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat et suivre la flotte de bus sur le territoire national en temps réel en prévention de vol ou de dégradation. En aucun cas, ce dispositif ne pourra être utilisé comme un moyen de suivi ou du contrôle du salarié de l'opérateur. Pour autant conformément à ses obligations, l'opérateur devra s'assurer d'informer son salarié de l'existence d'un tel dispositif (note, courrier, notice à l'embauche annexée au contrat de travail) en précisant selon les recommandations de la CNIL.

PARTIE IV – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Financement

Le dispositif Bus de l'Entrepreneuriat est co-financé par l'Etat d'une part et par Bpifrance d'autre part (grâce au soutien de la Caisse des Dépôts) aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.).

Soutien financier volet Investissement

Deux situations

1. Acquisition du véhicule par le candidat en achat :
 - ✦ Subventionnement à 100% de l'investissement
2. Mise à disposition d'un véhicule par le candidat :
 - ✦ Subventionnement à 100% des charges liées au branding du véhicule (flocage)

Soutien financier volet Fonctionnement

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes :

- **Frais de personnel**
 - ✦ Salaire brut du Chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat
 - ✦ Charges sociales et fiscales du Chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat
- **Charges directement liées à l'action (max. 8 K€)**
 - ✦ Achats matières et fournitures : équipement du bus (chaises, tables, mange-debout) et carburant
 - ✦ Services extérieurs : entretien et réparation, assurance du bus
 - ✦ Autres services extérieurs : publicité (frais de communication, d'animation, évènementiel), déplacements/missions (frais de déplacement du chef de projet Bus : formations Bpifrance, séminaires nationaux et régionaux Bpifrance) et abonnement wifi
- **Dépenses indirectes de fonctionnement de la structure partenaire (15 % max des frais de personnel)**
 - ✦ Loyer, fournitures, réseaux, secrétariat, etc. ...

Le coût global du projet devra se situer aux alentours de 65 K€/an. Le montant du soutien financier de l'Etat et de Bpifrance est de maximum **60% des dépenses éligibles**.

Bpifrance ne prendra en charge aucun frais supplémentaire qui aurait été omis dans le budget prévisionnel.

Les outils

Bpifrance a créé un parcours de professionnalisation obligatoire, ainsi que la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l'ensemble des chefs de projet Bus.

En industrie

- **La professionnalisation des chefs de projet Bus** : cycle de formation de 10 jours, des formations complémentaires et thématiques, organisation de séances de co-développement entre les chefs de projet Bus, outillage via des Webinaires d'échanges de bonnes pratiques. La **participation au cycle de formation est obligatoire**.

- ✦ **Un accueil des nouveaux chefs de projet dans le cadre d'un parcours d'intégration comprenant :**
 - Un séminaire de bienvenue en compagnie d'autres chefs de projet Bus afin de développer le sentiment d'appartenance à un collectif de professionnels et se familiariser avec la culture de Bpifrance et le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030
- ✦ Un programme de parrainage : le chef de projet est mis en relation avec un chef de projet sénior dans le but de guider le nouvel arrivant dans sa prise de poste
- ✦ Un entretien afin d'évoquer le fonctionnement de l'extranet Bus et les objectifs attendus
- Mise à disposition d'outils digitaux :
 - ✦ Outil de reporting via l'extranet Bus
 - ✦ Site internet grand public
 - ✦ Pass Créa

Extranet

Chaque structure partenaire est engagée contractuellement à renseigner quotidiennement cet outil.

C'est l'outil principal de valorisation et de suivi du dispositif.

Il répond à un double objectif :

- permettre aux chefs de projet Bus de renseigner et suivre leur propre activité, facilitant ainsi le pilotage des actions qu'ils mettent en œuvre ;
- Disposer d'un outil de reporting commun à l'échelle nationale, permettant de rendre compte aux financeurs et partenaires, tant au niveau national que local, et de mesurer l'impact des actions réalisées par les Bus

Pass Créa

Cet outil gratuit et en ligne a été conçu pour centraliser le projet entrepreneurial du porteur. Il lui permet après avoir été orienté par le Bus d'y retrouver l'ensemble de son projet.

Avec le Pass Créa, le porteur peut :

- ✦ Structurer pas à pas son projet
- ✦ Construire son Business Plan si besoin
- ✦ Télécharger des guides et des modèles de pitch
- ✦ Stocker et partager ses documents en toute sécurité
- ✦ Trouver un accompagnement personnalisé proche de chez lui
- ✦ Partager à ses interlocuteurs son parcours entrepreneurial

IMPORTANT

Tous les bénéficiaires identifiés et préparés doivent créer un Pass Créa. Il est donc demandé au chef de projet Bus d'accompagner chaque porteur de projet reçu en rendez-vous dans la création d'un compte Pass Créa.

Promotion - Communication

- La promotion et la représentation du dispositif Bus auprès des financeurs, des institutionnels, des partenaires potentiels et du Grand public. (Tournée, évènementiels, intégration écosystème entrepreneurial et élargi etc.) est assurée par :
- Bpifrance et l'ANCT au niveau national
- Bpifrance et les Préfets au niveau régional

Animation

- Animation de communautés
- Organisation de temps et d'espaces d'animation, d'échange de bonnes pratiques et de suivi du dispositif, aux niveaux national et régional.

Professionnalisation des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat

Dans le cadre du pilotage et de l'animation du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat, Bpifrance propose un parcours de développement professionnel dédié aux chefs de projets, qui consiste en un programme de professionnalisation¹ :

- Un accompagnement à l'intégration à la communauté des chefs de projet Entrepreneuriat Quartiers 2030
- Un accompagnement à la montée en compétence des chefs de projet Entrepreneuriat Quartiers 2030, notamment grâce à la formation continue et au parcours de formation complémentaire.

Ce programme vise :

- une compréhension optimale des missions et du cadre d'action du Bus de l'Entrepreneuriat
- une prise en main rapide des outils du Bus de l'Entrepreneuriat
- une application optimale du cahier des charges du Bus de l'Entrepreneuriat
- le maintien dans l'emploi et l'adaptation aux évolutions du poste de travail et des contextes professionnels

Il se compose :

- **D'un parcours d'intégration obligatoire**
 - Accueil et entretien avec le responsable national du dispositif Bus
 - Un séminaire d'intégration en ligne
 - Un livret de bienvenue
- **D'un parcours de formation obligatoire**
 - 10 jours de formation en présentiel à Paris
- D'un parcours de formation complémentaire
 - Modules thématiques complétant le parcours obligatoire

Le « bénéficiaire » du parcours de développement professionnel est le chef de projet Bus en poste : il lui sera proposé d'y participer par Bpifrance, dès sa prise de poste.

Le responsable de la structure se porte garant de la participation effective du chef de projet aux parcours de développement professionnel proposé par Bpifrance.

¹ Les coûts pédagogiques des parcours de formation ainsi que les frais afférents à cette participation (frais de déplacement et de mission hors frais de restauration) sont pris en charge par Bpifrance (grâce au soutien financier de la CDC et de l'Etat) via un poste de dépense dédiée identifiée dans le template de la maquette budgétaire. **Les frais seront pris en charge par la structure en cas d'absence non justifiée et délai de prévenance non respecté.**

Animation nationale

Pour renforcer l'assise du dispositif dans les territoires et au niveau national, pour développer une culture commune entre tous les acteurs de l'écosystème et pour professionnaliser les chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat, Bpifrance assure :

- La **communication nationale** du dispositif
- La **mise en réseau** des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat au sein d'une communauté de pratiques, avec l'organisation de temps de regroupement, séminaires de mutualisation, d'échanges et de partage des pratiques et outils entre les chefs de projets
- L'animation et la coordination du réseau Bus incluant :
 - ✦ La professionnalisation des pratiques professionnelles via un **programme de formation obligatoire**
 - ✦ L'organisation de webinaires (partage de bonnes pratiques, thématiques professionnelles etc.)
 - ✦ L'organisation d'événements d'animation en présentiel (ex. Séminaire national EQ2030)
Organisé chaque année en décembre, à la veille de l'événement Quartier Général, ce séminaire réunit toutes les parties prenantes impliquées, de près ou de loin, dans le déploiement du programme EQ2030.
Ce rendez-vous est l'occasion de :
 - Célébrer les réussites
 - D'évoquer l'actualité du programme EQ2030 et des dispositifs
 - Travailler ensemble dans le cadre d'ateliers afin d'optimiser le déploiement du programme
- Le développement d'une culture commune

Animation régionale

Une animation régionale pilotée par la Taskforce Entrepreneuriat et Territoires de Bpifrance, associe les Responsables Création et Entrepreneuriat (RCE) de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 des DREETS (coordonnés par l'ANCT).

Cette animation régionale se traduit par :

- Le partage d'informations entre le niveau national et régional
- Des points d'actualité sur la mise en œuvre du dispositif Bus et le programme entrepreneuriat Quartiers 2030
- Des points de situation sur le territoire, incluant les difficultés rencontrées et les solutions identifiées
- La co-élaboration et la diffusion d'outils et de pratiques

Cette animation régionale a pour finalité :

- De consolider les actions et leurs impacts à l'échelle régionale
- D'identifier des actions permettant d'agir en proximité avec les territoires,
- De mettre en réseau les Bus d'une même région et faciliter leur collaboration afin de développer des actions communes (selon les territoires les chefs de projet CitésLab et Carrefours de l'Entrepreneuriat peuvent être associés)
- De bénéficier des expertises et des compétences des membres du réseau régional Bus
- De renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune

IMPORTANT :**Le chef de projet Bus participe :**

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel,
- aux actions de professionnalisation (formations et/ou visio-conférences initiées par Bpifrance) pour une évolution continue des pratiques et des outils.

La structure partenaire participe :

- séminaires nationaux, régionaux

PARTIE V – PILOTAGE

Comitologie

Le dispositif Bus de l'Entrepreneuriat est un dispositif national mis en œuvre au niveau local.

Bpifrance et l'Etat (via l'ANCT) sont chargés :

- Du pilotage national du dispositif et contribuent financièrement à l'activité des Bus
- De fixer les orientations du dispositif
- De l'animation nationale et régionale et de la qualification du dispositif, de la mise en réseau des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat et structures partenaires opérateurs du dispositif
- De la promotion nationale du dispositif
- Du développement du réseau : appui-conseil et accompagnement des territoires en lien avec les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 au sein des DREETS pour l'Etat, souhaitant mettre en place le dispositif Bus de la capitalisation et de valorisation de l'action du dispositif.

Organisation du pilotage

Une nouvelle comitologie a été mise en place pour améliorer le déploiement des dispositifs. Cela inclut **des séminaires régionaux** et des **comités opérationnels par axe**. Les séminaires régionaux rassemblent l'écosystème entrepreneurial pour discuter du programme EQ 2030, échanger des expériences, et envisager des actions communes. Les comités opérationnels, organisés deux fois par an, remplaceront les anciens comités de pilotage et permettront un suivi efficace des dispositifs ainsi qu'une meilleure collaboration entre les partenaires. Un bilan d'activité sera présenté par chaque opérateur lors de ces comités.

Il est à noter que selon les régions et la configuration des dispositifs, la fréquence et les modalités d'organisation sont susceptibles d'évoluer.

Séminaire régional Programme EQ2030 :

Le pilotage du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » est assuré par Bpifrance (le Responsable Création et Entrepreneuriat ainsi que le Référent Territorial Entrepreneuriat Quartiers 2030). Une fois par an est organisé à l'échelle régionale le « séminaire régional Programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui réunit tous les opérateurs portant un ou plusieurs dispositifs du programme (cf. Partie 1), les co-financeurs et les régions. Il sera organisé en présentiel ou en visioconférence.

Ce séminaire a pour objectif d'assurer le pilotage du programme ainsi qu'une bonne coordination et transition entre les trois axes et vise également à :



Comité opérationnel local Axe 1 :

Afin de garantir un suivi optimal du déploiement des dispositifs en collaboration avec l'État, **des comités opérationnels** seront mis en place et rassembleront tous les opérateurs porteurs des dispositifs de l'axe 1.

L'animation de chaque axe se déclinera dans le cadre d'un comité opérationnel qui se tiendra deux fois par an. Le comité opérationnel local de l'axe 1, dont fait partie le dispositif Bus sera co-piloté par Bpifrance (le Responsable Création et Entrepreneuriat ainsi que le Référent Territorial Entrepreneuriat Quartiers 2030) et l'Etat (Référent Entrepreneuriat Quartiers 2030 de le DREETS). Il sera organisé à une échelle locale (région, département ou EPCI) selon les spécificités et les besoins. Il se tiendra en présentiel ou en visioconférence. Il réunit tous les opérateurs portant un dispositif de l'axe 1 et les co-financeurs. Il a vocation à :

- Présenter les objectifs stratégiques de chaque dispositif et leur traduction en actions concrètes
- Proposer et partager des stratégies de communication adaptées pour promouvoir les dispositifs
- Evaluer le bon maillage territorial et partager des bonnes pratiques entre opérateurs pour l'articulation avec l'État et les collectivités locales
- Partager les expériences en présentant des exemples d'actions déployées (difficultés/succès)
- Faciliter la collaboration et les échanges entre les partenaires des deux autres axes
- Suivre les KPI et la complétude des données

Point d'étape sur le déploiement du dispositif

A la demande de l'opérateur, de Bpifrance ou de l'Etat, un point d'étape pourra être organisé afin d'échanger sur le déploiement du dispositif. Il aura pour objectifs de :

- présenter un bilan à date par l'opérateur
- suivre la mise en œuvre du dispositif
- définir des actions correctrices le cas échéant

PARTIE VI – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

Missions

La structure, qui porte le dispositif, est garante de sa mise en œuvre opérationnelle et de la déclinaison locale des orientations stratégiques définies à l'échelon national. Elle :

- assure le portage et pilotage du dispositif du Bus de l'Entrepreneuriat
- participe aux animations nationales, régionales et locales organisées par Bpifrance et l'Etat
- met en application l'offre de services du Bus de l'Entrepreneuriat
- recrute ou désigne le salarié affecté à la mise en œuvre du dispositif
- rend compte à ses pilotes locaux et nationaux de son activité et de l'utilisation faite des financements alloués au dispositif du Bus de l'Entrepreneuriat
- contribue à la mesure de la performance du dispositif à travers le recueil des données et leur saisie dans l'outil de reporting Bus de l'Entrepreneuriat, et veille à ce que les saisies soient effectuées au fil de l'eau et de manière régulière
- contrôle le bon fonctionnement du système de géolocalisation
- met à disposition du chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat tous les moyens nécessaires à son activité (encadrement, logistique, bureau équipé d'un ordinateur, téléphone, etc.)
- s'assure que le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat :
 - ✦ participe aux temps d'animation et de regroupement nationaux et régionaux mis en place par Bpifrance et ses Directions régionales
 - ✦ se forme via le parcours de professionnalisation développé par Bpifrance
- coopère et assure le passage de relai avec les structures porteuses d'un dispositif du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 promeut l'outil digital « [MON PASS CREA](#) »

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle constitue un aperçu du socle minimum d'engagement dans le cadre du présent cahier des charges du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat afin d'aider les structures à mieux cerner les engagements et obligations qui font l'objet d'un conventionnement.

Recrutement

La mise en œuvre du programme Bus de l'Entrepreneuriat **nécessite le recrutement ou la nomination d'un(e) Chef(fe)** de projet Bus de l'Entrepreneuriat à **temps plein**, entièrement dédié(e) **aux actions de détection, animation et orientation** (cf. Fiche de poste Bus de l'entrepreneuriat).

- L'opérateur doit s'assurer que le/la chef(fe) de projet participe à tous les modules du parcours de formation.
- **Bpifrance et l'État local doivent impérativement être associés au processus de recrutement** du chef(fe) de projet.

Processus de recrutement :

1. **La structure porteuse du dispositif identifie les candidats potentiels et envoie les CV** (short-list) au Responsable Création & Entrepreneuriat, au responsable du dispositif Bus de l'entrepreneuriat et à l'État local.
2. **Un avis consultatif est attendu des trois parties prenantes.**

3. **La structure organise les entretiens de recrutement** avec la participation de Bpifrance et de l'État local, selon leurs disponibilités.

En cas de candidature interne à la structure, un entretien sera directement organisé avec le candidat, l'État local et Bpifrance.

Le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat est le seul et unique conducteur autorisé à conduire le Bus de l'Entrepreneuriat.

Sauf cas de force majeure, aucun tiers ne pourra être habilité à conduire le Bus de l'Entrepreneuriat, en lieu et place du conducteur désigné par la structure porteuse sauf information préalable et accord écrit par Bpifrance.

Si un tel cas de force majeure venait à se produire, la structure porteuse s'engage à :

- S'assurer, au préalable, du fait que cette personne est capable de conduire et de maîtriser le Bus de l'Entrepreneuriat et de respecter les obligations mises à la charge de la structure porteuse, et qu'elle détient les droits nécessaires pour le faire (titulaire du permis B, notamment).
- Informer par écrit Bpifrance de tout changement.

Un manquement à cette clause constitue un motif de résiliation de la Convention permettant à Bpifrance d'y mettre fin, immédiatement et de plein droit, et sans aucune indemnité.

Organisation des conditions d'exploitation optimales du véhicule

Le partenaire assure les conditions de sécurité, de maintenance et d'entretien du véhicule et des équipements associés mis à disposition par Bpifrance.

- Mise en œuvre des conditions de respect des normes sanitaires, d'hygiène et de sécurité.
- Souscription d'une police d'assurance : la structure porteuse s'engage à souscrire à ses frais et à maintenir en vigueur pendant toute la durée de la Convention, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance couvrant toutes les conséquences dommageables des actes dont il pourrait être responsable dans le cadre de la Convention, à savoir une police d'assurance **tous risques**.

Le contenu de cette assurance tous risques devra prévoir les garanties suivantes :

- ✦ Responsabilité civile, et défense du propriétaire du véhicule, de toute personne ayant la garde ou la conduite, même non autorisée, du véhicule (à l'exception des professionnels de la réparation, de la vente et du contrôle de l'automobile), ainsi que celle des passagers du véhicule, objet de l'assurance
- ✦ Recours
- ✦ Indemnisation des dommages corporels subis par le conducteur autorisé par la structure porteuse, les salariés ou préposés de la structure porteuse transportés pendant leur service dans ou sur le véhicule assuré, les membres de la structure porteuse, transportés dans ou sur le véhicule assuré
- ✦ Dommages de caractère accidentel subis par le véhicule assuré (choc, vol, incendie, bris de glace...).
- ✦ Assistance aux personnes
- ✦ Garantie « équipements et aménagements professionnels » à hauteur de la valeur réelle étant donné que la valeur des aménagements est supérieure à la valeur du véhicule lui-même. Il conviendra de vérifier dans les conditions contractuelles que sont bien inclus les équipements et aménagements « non prévus au catalogue constructeur » du véhicule et montés par un Tiers
- ✦ Afin de limiter l'impact de la vétusté, il est possible chez certains assureurs de souscrire une garantie Indemnisation + ou Valeur Conventiionnelle. Par exemple, cette garantie complémentaire peut permettre un remboursement en valeur à neuf avant les 12 mois du véhicule et une valeur économique majorée de 25% au-delà de la 1ère année.

- Contrôle des conditions de mise en service : vérifier l'obtention du permis B du chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat et contrôler régulièrement de la détention de celui-ci
- Contrôle du bon fonctionnement du système de géolocalisation
- Organisation des contrôles techniques du véhicule selon les règles en vigueur

La structure porteuse s'engage à honorer l'ensemble des primes de sa police d'assurance de façon à assurer la validité de l'ensemble des garanties énoncées ci-dessus pendant toute la durée de la Convention.

Il est entendu que la structure porteuse supporte seul les risques, les litiges et toute conséquence pouvant provenir du fait de son activité, ou de celle de ses fournisseurs. Dans cette optique la structure porteuse :

- **Identifie un lieu unique de garage du véhicule**
- **Met en place les conditions d'hygiène applicables à ce type d'équipement**

Le chef de projet du Bus de l'Entrepreneuriat et les Partenaires sont tenus de respecter des règles d'hygiène édictées par les autorités publiques.

- **Met en place les conditions de sécurité applicables à ce type d'équipement**

Le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat doit veiller à sa sécurité personnelle, à celle des représentants des Partenaires qui l'accompagneront lors de sa tournée avec le Bus de l'Entrepreneuriat, du public accueilli et doit être particulièrement vigilant au contrôle de la permanence de la signalétique de secours (notamment les plans d'évacuation, les consignes en cas de feu et les numéros d'appels des secours). L'accès aux extincteurs doit être garanti en permanence.

De manière générale, le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat s'assure du respect de l'ensemble des règles édictées par les autorités publiques concernant l'accueil du public.

- **Organise les contrôles techniques du véhicule**

La structure porteuse s'engage à respecter le calendrier applicable à l'entretien technique du Bus de l'Entrepreneuriat, et à effectuer un contrôle régulier du niveau d'huile et autres niveaux de liquides, ainsi qu'à procéder à la vérification de la pression des pneus. La structure porteuse reconnaît et s'engage à respecter les modalités d'entretien du véhicule définies par le constructeur de ce dernier et par l'aménageur de celui-ci.

ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE

Chef.fe de projet Bus de l'Entrepreneuriat

Description

Le Bus de l'Entrepreneuriat est un dispositif consistant en une offre d'émergence de proximité principalement au service des habitants des QPV, qu'ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs. Il vise à faciliter l'identification des talents dans les quartiers de la Politique de la Ville afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial ou favoriser une orientation positive vers les ressources locales disponibles. Dans sa mission de proximité, le Bus de l'Entrepreneuriat est un acteur clef du maillage et de l'animation des écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat et de la Politique de la ville.

Ce dispositif est porté par une structure partenaire de Bpifrance ; cette structure anime et pilote le dispositif, affecte un(e) chef(fe) de projet à plein temps à sa mise en œuvre opérationnelle.

La présente fiche de poste décrit les missions et activités du chef de projet.

Missions et activités

Sous la direction de son responsable hiérarchique et selon les orientations stratégiques du dispositif définies à l'échelon national, le(a) chef(fe) de projet pilote et anime le dispositif à l'échelon territorial.

Les objectifs explicites du poste :

1. Organiser la gestion opérationnelle du projet
 - Définir à l'échelon territorial la stratégie d'intervention du Bus de l'Entrepreneuriat
 - Assurer la visibilité de l'offre du Bus de l'Entrepreneuriat
 - Animer et piloter le dispositif
 - Assurer le maintien en condition opérationnelle du bus (logistique, entretien nettoyage...)
2. Assurer le sourcing en lien avec les partenaires, la détection, l'orientation et le suivi des entrepreneurs

Les missions du chef de projet s'articulent autour des activités suivantes :

1. Organisation de la gestion opérationnelle du projet
 - Programmer les tournées du bus en coordination avec les partenaires et collectivités locales
 - ✦ Définir les points d'arrêts (lieux, durée de passage, récurrence des tournées.), gérer les autorisations de stationnement avec les collectivités, constituer l'équipe du bus (mobiliser les personnels des réseaux de l'entrepreneuriat, les partenaires), programmer les événements associés (témoignages d'entrepreneurs, organisation de petits déjeuners...)
 - Organiser la communication et sensibiliser les acteurs locaux au dispositif
 - ✦ Décliner localement les outils de communication Bpifrance, définir en lien avec les partenaires les supports de communication
 - ✦ Communiquer auprès des acteurs de l'écosystème local (élus, associations de quartiers...)
 - Piloter et promouvoir le dispositif
 - ✦ Contribuer aux actions de reporting, de mesure de l'impact et d'amélioration de la performance
 - ✦ Participer aux instances de pilotage à l'échelon territorial et national

- ✦ Participer à toutes les actions initiées à l'échelon national pour animer la communauté des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat
- ✦ Promouvoir auprès des réseaux et partenaires l'offre Bpifrance développée pour structurer et professionnaliser le dispositif
- ✦ Enrichir les outils développés par Bpifrance (extranet...) : partage de data, de retour d'expériences
- Gérer les conditions d'exploitation du bus
 - ✦ Organiser les interventions liées à l'entretien, au nettoyage, au fonctionnement

2. Prospection, détection, orientation et suivi

- Prospecter : organiser ou participer à des actions de sourcing de terrain
- Détecter : qualifier les profils des porteurs de projets via la solution CRM, les besoins de l'accompagné, et d'autre part, assurer une orientation qualifiée.
- Orienter : mettre en relation avec les ressources locales d'accompagnement
- Suivre : suivre les porteurs de projets dans leur trajectoire de création

Qualités requises :

- Connaissance des écosystèmes de la création d'entreprise et de la politique de la ville
- Conduite de projets transversaux et animation d'équipe
- Intelligence relationnelle et fibre commerciale fortement appréciée
- Aisance relationnelle, capacité de dialogue avec des partenaires, des prestataires
- Capacités d'impulsion et d'animation
- Rigueur dans l'organisation de l'activité et du reporting
- Connaissance dans le domaine de l'entrepreneuriat et la création d'activité
- Prise de parole en public

Outils et aptitudes

- Maîtrise du pack office
- Aisance dans l'usage des outils digitaux et des réseaux sociaux
- Savoir-faire et/ou expérience dans le marketing de réseau

Horaires et déplacements professionnels

- Le(a) chef(fe) de projet peut être amené(é) à organiser ou participer à des événements en soirée ou certains week-ends.
- Il/elle sera amené(é) à participer à des sessions de formation pouvant nécessiter une ou plusieurs nuitées à l'hôtel.

ANNEXE 2 – CONTACTS BPIFRANCE

Coordonnées des responsables création et entrepreneuriat de Bpifrance

REGIONS	NOMS	MAIL
Auvergne-Rhône-Alpes	Emmanuelle PAHAUT PHILIPPOT	emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Pierre Alain TRUAN	pa.truan@bpifrance.fr
Bretagne	Morgane LE TOULLEC BAUDOT	morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr
Centre-Val de Loire	Mathilde MOLARD	mathilde.molard@bpifrance.fr
Grand Est	Philippe FLEURENTIN	philippe.fleurentin@bpifrance.fr
Hauts-de-France	Herve DUCROCQ	herve.ducrocq@bpifrance.fr
Ile-de-France	Eric ZGLINICKI Gildas BREHIER	eric.zglinicki@bpifrance.fr gildas.brehier@bpifrance.fr
Outre-mer	Eric ZGLINICKI	eric.zglinicki@bpifrance.fr
Normandie	Laurence CUENIN	laurence.cuenin@bpifrance.fr
Nouvelle-Aquitaine	Guillaume PROVOST	guillaume.provost@bpifrance.fr
Occitanie	Florence PRESTAT	florence.prestat@bpifrance.fr
Pays de la Loire	Olivier PICHON	olivier.pichon@bpifrance.fr
Sud Paca Collectivité de Corse	Christophe ROUX	christophe.roux@bpifrance.fr

Coordonnées des référents territoriaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 de Bpifrance

REGIONS	NOMS	MAIL
Occitanie, Sud et Collectivité de Corse	Manon SERRA	manon.serra@bpifrance.fr
Hauts-de-France, Centre-Val de Loire et Normandie	Clara LOPEZ	clara.lopez@bpifrance.fr
Ile-de-France, Outre-Mer	Quentin NICOLAS	quentin.nicolas@bpifrance.fr
Auvergne-Rhône-Alpes	Eva COUTENTIN	eva.coutentin@bpifrance.fr
Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine	Adriana NAVARRE	adriana.navarre@bpifrance.fr
Grand Est	Finoana NOMENJANAHARY	finoana.nomenjanahary@bpifrance.fr

ANNEXE 3 – CONTACTS DREETS

Coordonnées des référents Entrepreneuriat Quartiers 2030 au sein des DREETS

REGIONS	NOMS	MAIL
Auvergne-Rhône-Alpes	Marwan DIAB	marwan.diab@dreets.gouv.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Flavie FICHOT	flavie.fichot@dreets.gouv.fr
Bretagne	Fabienne LOUARN	fabienne.louarn@dreets.gouv.fr
Centre-Val de Loire	Hocine HADJAB	hocine.hadjab@dreets.gouv.fr
Collectivité de Corse	Frédérique LEONCINI	frederique.leoncini@dreets.gouv.fr
Grand Est	Cécile PERIER	celine.perier@dreets.gouv.fr
Guadeloupe	Elodie VEREPLA	elodie.verepla@deets.gouv.fr
Guyane	Janaelle RICHEFOND	janaelle.richfond@guyane.gouv.fr
Hauts-de-France	Camille LEMAIRE	camille.lemaire@hauts-de-france.gouv.fr
Ile-de-France	Emmanuelle OUDEA	emmanuelle.oudea@paris.gouv.fr
La Réunion	Mathieu SALING	mathieu.saling@deets.gouv.fr
Martinique	Patricia LIDAR	patricia.lidar@deets.gouv.fr
Mayotte	Franckie EUGENE-NORBERT	franckie.eugene-norbert@deets.gouv.fr
Normandie	Marc KHATCHADOURIAN	marc.khatchadourian@dreets.gouv.fr
Nouvelle-Aquitaine	Marie-Pierre BRUN	marie-pierre.brun@dreets.gouv.fr
Occitanie	Muriel FERRERO	muriel.ferrero@dreets.gouv.fr
Pays de la Loire	Emmanuelle PROTEAU	emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr
Région Sud Paca	Jean-Luc COHEN / Ali DJEMAI	jean-luc.cohen@dreets.gouv.fr ; ali.djemai@dreets.gouv.fr

ANNEXE 4 – MON PASS CREA



Mon Pass Créa, qu'est-ce que c'est ?

Mon Pass Créa, c'est la boîte à outils qui va aider les porteurs de projet à construire leur projet de création d'entreprise.

Le projet en 10 étapes

Un parcours en 10 étapes qui les guide pas-à-pas, de la validation de l'idée jusqu'au lancement de l'entreprise, avec un panel de ressources pour les aider à valider chaque étape : tutoriels vidéos, articles et guides pédagogiques, outils digitaux, webinaires d'experts, modules de formations en ligne, etc.

Les formations

Accès à l'offre de formation de Bpifrance université à destination des créateurs et jeunes entrepreneurs. Des modules animés par des experts à suivre en e-learning.

Le business plan en ligne

Avec l'outil de business plan, élaboration d'un dossier solide de présentation du projet de création d'entreprise. Tous les tableaux financiers se génèrent automatiquement. Téléchargement, impression et partage du business plan complet aux futurs partenaires, conseillers et investisseurs.

Le pitch deck

Guide méthodologique aidant la création d'un pitch comprenant : conseils pratiques, plans types de pitch, étapes de conception pour chaque type de pitch, exemple de script d'elevator pitch.

Le parcours

Grâce à "Mon Parcours", visualisation du parcours entrepreneurial et possibilité de le partager à tout l'écosystème.

Les actualités et évènements

Rester en veille avec les dernières actualités et articles d'experts concernant la création d'entreprise. Publication d'un agenda avec tous les salons, forums et conférences pour réseauter.

Le coffre-fort

Stockage dans un environnement sécurisé de tous les documents liés au projet entrepreneurial. Possibilité de les partager avec les conseillers, partenaires et financeurs via des accès sécurisés.

L'accompagnement

Un carnet d'adresses qualifié, adapté au profil de l'entrepreneur permet de prendre rendez-vous avec l'organisme le plus pertinent proche de chez lui pour l'accompagner dans son projet.

ANNEXE 5 - COMITOLOGIE



• Séminaire régional Programme EQ 2030



Pilotage assuré par : Responsable Création & Entrepreneuriat / Référents territoriaux EQ 2030

COMPOSITION

- Financeurs des dispositifs/programmes
- Régions
- **Opérateurs des 3 axes**



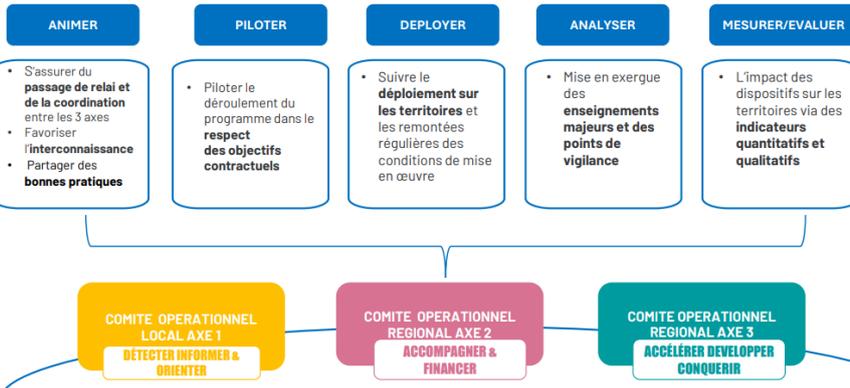
• Réunion de lancement à programmer au plus tard le 1^{er} trimestre 2025 - puis tous les semestres



• En présentiel au maximum (phygital possible à organiser)



• Réunions régionales



Pilotage assuré par Bpifrance / Etat

- Responsable Création & Entrepreneuriat + Référents Territoriaux Bpifrance
- Référents DREETS/DDETS

COMPOSITION

- Financeurs
- Opérateurs de l'AXE 1

LES CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT

CITÉS LAB

BUS DE L'ENTREPRENEURIAT

2 par an



En présentiel ou distanciel



Réunions locales (région, département ou EPCI)



NB. Possibilité d'organiser un comité de pilotage dédié en cas de difficultés rencontrées par un opérateur



POUR TOUTE QUESTION OU RENSEIGNEMENT :

Radeda Kerboudj – Responsable de la Taskforce
Entrepreneuriat et territoires
radeda.kerboudj@bpifrance.fr

Killien Brun – Chef de projet Entrepreneuriat
killien.brun@ext.bpifrance.fr